



Communiqué de presse

VILLE DE VICHY Sécheresse

Les particuliers dont les biens immobiliers ont subi des dommages liés aux mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols sur la Commune de Vichy sont invités à se faire connaître en Mairie le plus rapidement possible, soit par téléphone au 04 70 30 17 17 (*M. Gautier PETIT ou Mme. Laurence CERA*) soit par courrier adressé à la *Mairie de VICHY BP 42158 03201 VICHY Cedex*.

La Commune prépare actuellement une demande visant à la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sur son territoire.